



## Conseil de la Ville

---

### **Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **1. Carte des priorités de développement résidentiel et commercial**

La carte 6 du Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, « Les priorités de développement résidentiel et commercial », est modifiée par :

- 1° le remplacement d'une partie d'une zone prioritaire de développement par une zone de réserve près de la rue des Cigales, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A;
- 2° le remplacement d'une partie d'une zone de réserve par une zone prioritaire de développement dans le prolongement de la rue Saindon, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 9 novembre 2020

(signé) Gilles Lehouillier

---

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020**